



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## Procès-verbal

### **GROUPE DE RÉFLEXION sur le BAR**

**CNPMEM, Paris**  
**Mercredi 3 février 2016**  
**11h00 – 13h00**

Présidence : Daniel Lefèvre  
Rapporteur : Jim Portus

#### **1. Bienvenue et introduction**

Le Président (Daniel Lefèvre) a introduit le sujet en exposant les décisions du Conseil des Ministres de décembre 2015. De nombreux membres de l'industrie n'étaient pas satisfaits des mesures prises. Bien que tous aient reconnu que le bar revêt une importance économique stratégique, il y a eu peu ou pas de progrès allant dans le sens d'une récupération et d'un plan de gestion à long terme en raison des vues polarisées des différentes parties prenantes. Le Conseil a pris des décisions qui ont rendu la situation plus problématique, compte tenu des limites imposées et de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Le stock, bien que n'étant pas géré par un TAC, est désormais soumis à des restrictions quantitatives par métier. La nécessité de rejeter des captures excédentaires de cette espèce très intéressante n'a pas reçu un bon accueil des pêcheurs. Le président a convenu qu'il était nécessaire de réglementer l'espèce, mais il a indiqué que la méthode imposée par la réglementation était inefficace, car elle entraîne des rejets de bar.

La Commission (M. Markovic) a indiqué que le chiffre de 1% de la règle de prises accessoires était en cours de révision et qu'elle pouvait être réexaminée fin mars ou début avril 2016. La Commission attendait les avis du CC en 2015 et avait réitéré l'importance des points de vue des parties prenantes pour la gestion.

Le président a mentionné son espoir d'un accord sur une stratégie de récupération avant 2017 (date où il prendra sa retraite) et il a demandé à Barrie Deas (NFFO), en sa qualité de participant clé aux discussions à la fois du CCEOS et du CCMN, d'assurer un lien étroit entre les parties prenantes et les deux Conseils Consultatifs.

L'ordre du jour<sup>1</sup> a été adopté en l'état. Jim Portus a offert d'intervenir en qualité de rapporteur de la réunion, ce qui a reçu l'assentiment de tous.

#### **2. Point sur les récents événements**

- Résultats du Conseil de la Pêche (Commission)

La CE a indiqué que l'objectif de la gestion, qui n'avait pas atteint le RMD en 2015, était désormais de

---

<sup>1</sup> Tous les documents importants de la réunion figurent sur le site du CCEOS: [lien](#)



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

l'atteindre la RMD dans une approche par étapes à 2017 selon la proposition de la CE pour le TAC pour 2016.. Le Conseil de décembre a adopté une série de mesures qui se recoupent (voir [EC infographics](#)): une fermeture générale autour de l'Irlande, des restrictions et des fermetures saisonnières pour la pêche récréative. La CE a estimé que la pêche pélagique dirigée pour le bar n'était pas viable et que les estimations incluaient une petite autorisation de capture pour les filets maillants fixes et une autorisation de prises accessoires de 1% pour les autres engins. Le stock faisait partie de l'Obligation de Débarquement pour les pêcheries pélagiques, mais non pas pour les pêcheries démersales. En conséquence, l'interdiction des captures dans les pêcheries démersales signifie que le bar ne peut être débarqué et doit être rejeté. La CE a souligné l'urgence de la recommandation du CIEM pour ce stock et a souligné qu'un changement de comportement de la pêcherie était nécessaire pour éviter les captures et améliorer l'état du stock. La CE a demandé au CC des avis sur les mesures destinées à rétablir le stock.

La réunion a convenu que la réduction de la mortalité avait été une nécessité, mais les membres de l'industrie ont indiqué que, lorsque les prises accessoires ne pourront pas être évitées, il en découlera des rejets qui auront des conséquences négatives tant pour le stock que pour l'économie des pêcheries. Les membres de l'industrie ont souligné que «l'obligation de rejet», telle qu'elle est ressentie avec la réglementation actuelle, n'a pas aidé à renforcer la confiance des pêcheurs dans la CE. Les membres ont demandé à la CE et aux États membres (EM) de mettre en œuvre des mesures à un rythme raisonnable afin d'atteindre à la fois la viabilité économique et la viabilité de l'écosystème. Les efforts déployés par les organisations de producteurs et des pêcheurs pour améliorer la sélectivité devraient également être reconnus. La réunion a également fortement insisté sur la nécessité d'évaluer des mesures introduites en 2015, ce qui n'a pas encore été fait.

Les membres du Groupe Autres Intérêts (GAI) ont fait observer que le mauvais état de ce stock avait été discuté pendant plus de 10 ans sans que le changement ne soit mis en œuvre et que les avis du CIEM sur les captures avaient constamment diminué au cours de cette période. L'industrie et les GAI étaient frustrés de l'état du stock, mais ont reconnu que le maintien des captures au niveau actuel ne contribuerait pas au prompt rétablissement du stock.

La CE a compris la frustration exprimée autour de la table, mais a souligné que les avis du CIEM pour 2015 visaient à limiter les captures à 1.600t, et que les avis émis pour 2016 portaient sur une réduction des captures à 500t. La CE a été obligé de prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre ces avis.

L'industrie française a mis en évidence le fait que le taux maximum de prises accessoires de 1% par voyage pour les pêcheries démersales était une règle problématique en raison de prises accessoires irrégulières et inévitables de bar. Les informations présentées sur les données de capture ont montré que les captures de bar au cours des 4 premiers mois de l'année ont dépassé la limite du taux de 1% des prises accessoires. Il a été demandé au groupe d'envisager que le CC recommande un maximum de rejets de 5% par mois pour remplacer l'autorisation de 1% par voyage. L'industrie britannique a souligné que l'autorisation de 5% ne serait pas une incitation à cibler le bar, mais que cela aiderait à réduire les rejets inutiles de poissons morts, mais intéressants.

La CE a indiqué qu'elle était disposée à examiner cette option, surtout si elle aidait à contrôler la mortalité par pêche. Il serait nécessaire de recevoir des avis sur la manière d'éviter l'utilisation abusive d'une telle mesure et sur sa mise en œuvre afin de pouvoir discuter de cette option avec les États



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

membres.

- Progrès scientifiques

Mickael Drogue (IFREMER, France) a présenté les dernières informations sur l'état des stocks et le processus de référence du CIEM. Les membres participant à la réunion ont été informés de ce que la population de bar dans l'Atlantique Nord se compose de 4 stocks, mais il est nécessaire de disposer de plus d'informations de marquage pour définir les limites entre ces stocks. L'état des stocks est toutefois clair, avec un faible recrutement au cours des dernières années et un besoin urgent d'assurer la survie de la biomasse du stock reproducteur et le recrutement de petits poissons dans le stock.

Les indices de référence suivants du CIEM sont en cours d'élaboration:

1. En 2016, un atelier de méthodologie (IBPBass) a été mis en place pour améliorer l'évaluation et les données.
2. En 2017, un indice de référence est prévu afin d'améliorer l'ensemble de données de capture (y compris la pêche récréative) et de se pencher sur l'identité des stocks (marquage et études génétiques)

La réunion a souligné la nature à long terme de ces études, étant donné que les mesures doivent être introduites et évaluées rapidement, afin d'éviter les rejets et d'améliorer l'état des stocks de bar. Dans cette optique, la CE a été invité à prendre rapidement des mesures pour éviter les rejets. En réponse, la CE a indiqué que toute modification apportée à un Règlement du Conseil prendrait au minimum 3 mois et serait soumise au processus du trilogue. Si d'autres mesures de réduction des captures de bar ont été élaborées et recommandées par le CC et sont susceptibles d'être présentées, la CE pourrait certainement prendre ces recommandations en considération.

L'industrie britannique a indiqué que les mesures déjà prises avaient éliminé des pêcheries dirigées (pélagiques) du bar. On a estimé que les mesures prises en décembre 2015 avaient eu des conséquences économiques désastreuses, sans pour autant aider le stock à se rétablir. La réunion a souligné le fait que 1) la décision d'introduire des mesures au Conseil de décembre avait été prise sans évaluation d'impact préalable et 2) il avait fallu longtemps avant que les mesures ne soient retirées.

La CE a indiqué qu'il aurait été préférable d'agir sur avis du CC, mais, parce qu'elle devait agir selon les avis du CIEM afin de réduire les captures de manière significative, la CE avait été obligée de mettre en œuvre des mesures d'urgence.

Un membre français a souligné l'impact de la règle qui fixe à 1% le taux maximal de prises accessoires pour chaque voyage et dont l'industrie considère qu'elle ne ferait qu'entraîner plus de rejets de prises accessoires inévitables. Une autre mesure a été proposée, à savoir un taux maximal de 5% de prises accessoires par navire et par mois en se fondant sur le fait que cela ne contribuerait pas à augmenter la mortalité par pêche, puisque, sinon, ces poissons seraient rejetés. Étant donné que l'état du stock a été considéré comme faible et qu'il ne devrait pas augmenter dans un proche avenir, les membres d'industrie ont estimé que les prises accessoires de bar seraient faibles dans tous les cas. Vu les importants problèmes auxquels les pêcheurs sont confrontés pour rejeter les prises accessoires d'une valeur aussi élevée, il a été fortement préconisé que des mesures de gestion soient discutées dès que possible et que le CC n'attende pas décembre pour le faire.

Un membre a demandé si une expertise pertinente avait été engagée pour examiner les impacts du



changement climatique et de El Niño sur les stocks. Mickael Drogue (IFREMER, France) a indiqué que les experts du climat n'étaient pas actuellement impliqués dans l'indice de référence, parce que l'influence de l'écosystème était difficile à évaluer pour les différentes zones de stocks. Aucune réponse n'est disponible à ce sujet, mais cela sera examiné lors du réexamen des définitions des stocks.

- Relations inter CC ; Réunion du groupe de réflexion du CCMN sur le bar en date du 13 octobre 2015 (Barrie Deas)

En tant que membre commun des groupes de réflexion sur le bar du CCEOS et du CCMN, Barrie Deas (BD) a été invité à fournir des commentaires sur la dernière réunion du groupe de Réflexion du CCMN. Il a décrit le résultat comme frustrant et a indiqué que peu de progrès ont été réalisés. La réunion a convenu que la mortalité par pêche avait été trop élevée et que le recrutement avait été trop faible pour maintenir le stock. Il a estimé qu'il était nécessaire d'agir pour, tout à la fois, développer de nouvelles mesures et évaluer les mesures actuelles tout à la fois.

Des points importants ont été examinés lors de la réunion du CCMN :

- a. Établir un calendrier approprié pour atteindre le RMD,
- b. Il est nécessaire de travailler avec la communauté scientifique pour parvenir à des conclusions,
- c. La réduction de la mortalité par pêche devrait être une priorité,
- d. concevoir des méthodes appropriées pour différents métiers, y compris la pêche récréative et la pêche ciblée,
- e. Les mesures de gestion ne doivent pas entraîner une augmentation des rejets.

La prochaine réunion du groupe CCMN sur le bar était programmée au 23 février. Le Secrétariat a confirmé que les invitations à cette réunion avaient été échangées entre le CCMN, le CCEOA et le CCEOS.

La CE a indiqué qu'ils apprécieraient grandement les avis des CC sur sujet. Bien que la CE ait eu l'intention d'inclure la gestion du bar dans des plans pluriannuels, le mauvais état du stock a imposé la prise de mesures de gestion à la première occasion afin d'améliorer l'état du stock.

À la demande du président, Barrie Deas a accepté de continuer à assurer la relation inter CC sur le bar

### **3. Termes de Référence**

Les membres de la réunion ont examiné les termes de référence rédigés en septembre 2015. Le Président a indiqué qu'il ne serait pas disponible à l'avenir pour présider la réunion et il a demandé à Barrie Deas s'il était disposé à prendre sa place, compte tenu de son engagement dans les discussions au sein du CCMN et du CCEOS. Barrie Deas a accepté la nomination et les membres de la réunion lui ont souhaité la bienvenue comme futur président. Le poste du rapporteur a été assumé par Jim Portus pour cette réunion et il a également accepté d'être nommé à cette fonction pour les prochaines réunions.

Les membres de la réunion ont convenu qu'une petite réunion avec des scientifiques devrait avoir lieu au cours du 1er trimestre 2016 pour élaborer des avis pour 2016 et 2017. Le groupe avait l'intention de mettre en place une procédure écrite pour élaborer des avis à court terme (le cas échéant) et de



disposer d'un projet de texte pour obtenir des avis pour 2017 afin de pouvoir en discuter lors de la réunion de juillet à Édimbourg. La réunion devrait élaborer des avis à court terme en se concentrant sur les options de gestion actuelles axées sur une réduction de la mortalité par pêche sans augmentation des rejets. La réunion devrait également examiner un processus d'élaboration d'avis pour 2017. Cela devrait inclure la recherche d'options par métier, en coopération avec des scientifiques. L'ampleur des mesures supplémentaires devraient tenir compte des résultats des évaluations de ce qui est maintenant en place, par exemple augmentation MCRS, moratoire, limites quotidiennes etc. et les conseils doit être adaptée en fonction de chacun de ceux-ci. Il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec des experts scientifiques.

Un représentant français a demandé s'il y avait une possibilité d'impliquer les pêcheurs dans ce processus, car ce sont eux les experts en mer. Le futur président (Barrie Deas) a expliqué que, pour être efficace, un Groupe de Rédaction d'Avis devait être réduit et représentatif. Il a également ajouté que les membres avaient besoin de recueillir activement les commentaires de leurs organisations pour qu'un tel groupe puisse être productif. Le Secrétariat a informé les membres que, malgré des finances limitées, les petites réunions devaient être encouragées, car elles sont plus rentables pour l'émission de projets d'avis qui sont ensuite envoyés pour commentaires à tous les membres et que, s'il était nécessaire de disposer de davantage de fonds pour les grandes réunions, il faudrait une décision du Comité exécutif pour reconsidérer les priorités afin d'allouer des fonds à cette fin.

**ACTION:** Le Secrétariat doit mettre en place une réunion d'un Groupe de Rédaction d'Avis sur le bar en mars, qui sera présidée par Barrie Deas. Le groupe examinera les propositions d'avis à court terme, ainsi que le processus d'élaboration d'avis pour 2017 et au-delà.

Le groupe a convenu que les considérations suivantes pourraient conduire ultérieurement à des projets d'avis:

- Objectifs de gestion;
- Préparation d'un plan de gestion à long terme pour le bar relatif au RMD;
- Développement d'une approche pour l'examen et l'évaluation des mesures de gestion actuelles;
- Inclusion des effets de l'OD sur les pêcheries du bar, y compris les rejets;
- Les métiers, y compris la pêche récréative, devraient être pris en compte.

Le Président a rappelé l'importance d'une représentation équilibrée pour le groupe et a demandé que les membres désireux de faire partie de ce groupe prennent contact avec le Secrétariat

#### 4. Plan d'action

Le Secrétariat doit mettre en place une réunion d'un Groupe de Rédaction d'Avis sur le bar en mars, qui sera présidée par Barrie Deas. Le groupe examinera les propositions d'avis à court terme, ainsi que le processus d'élaboration d'avis pour 2017 et au-delà.

#### Annexe 1 – Liste des Participants

Membres de CC EOS	
Daniel Lefèvre	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Basse Normandie
Jim Portus	South Western Fish Producer Organisation
Bertie Armstrong	Scottish Fishermen's Federation (1)



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

John Crudden	European Anglers Alliance
Debbie Crockard	Seas at Risk Organisation
Andrew Clayton	The Pew Charitable Trusts
Paul Francoise	Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marine: CDPMEM 14
Romain Le Bleis	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Finistère
Caroline Gamblin	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Olivier Lepretre	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Nord / Pas de Calais / Picardie
Dominique Thomas	Coopératives Maritimes Etaploises & Armement Cooperatif Artisanal du Nord
Richard Brouzes	Copeport Maree OPBN
Francois Hennuyer	FROM Nord
Rachel Lagièrè	OP COBRENORD
Heather Hamilton	ClientEarth
John Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Francis O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation
John Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Hugo Boyle	Irish South and East Fish Producers Organisation
Eibhlin O'Sullivan	Irish South and West Fish Producers Organisation
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation
Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij / Dutch Fisheries Organisation (2)
Severino Ares Lago	Fundación Rendemento Económico Mínimo Sostible e Social
Lydia Chaparro	Fundació ENT
José Luis Otero Gonzalez	Lonja de La Coruña S.A.
Juan Carlos Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
Paul Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation
David Beard	Manx Fish Producers Organisation
Barrie Deas	National Federation of Fishermen's Organisations
Dave Cuthbert	New Under Ten Fishermen's Association
Ross Dougal	Scottish Fishermen's Federation (2)
<b>Observateurs</b>	
Emily Baxter	Cumbria Wildlife
Stéphan Beaucher	Consultant
Vera Coelho	The Pew Charitable Trusts
Mickaël Drogou	Ifremer, Brest
Gonzague de Moncuit	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Robert Griffin	European Commission
Ken Kawahara	Plateforme de la Petite Pêche Artisanale Française
Laurent Markovic	European Commission
Colm Osuilleabhain	Department of Agriculture, Food and the Marine,
Glenn Quelch	EFCA
Loes Vandecasteele	ILVO
Jerome Jourdain	CNPMEM
Patrick Murphy	IS&WFPO
Alan Addison	SWFPA, Skipper Venture II BF 326
Kirsty McGregor	Defra
Alan Boudron	University of Aberdeen
Jean Mitsiacis	FNPPSF
Kare Nolde Nielson	University of Tromso
<b>Secrétariat CC EOS</b>	
Conor Nolan	Executive Secretary
Barbara Schoute	Deputy Executive Secretary
Sara Vandamme	Project manager and Communications officer